

## Fin de vie

Le Conseil Consultatif National d'Éthique a ouvert une brèche dans la fin de vie. Il estime légitime de provoquer la mort chez des patients en situation de douleurs extrêmes et sans traitements adéquats. Il s'agit bien d'une « aide active à mourir ». Nous sommes ainsi dans un cadre d'euthanasie.

Celui qui donne la mort pour des raisons qu'il estime légitimes donnera la mort demain pour des raisons illégitimes.

Chacun d'entre nous est concerné par la fin de vie, pour des proches et pour nous-mêmes. Pour les chrétiens, ce n'est pas la fin de la vie vers le néant mais la fin de la vie sur cette terre. Le passage par la mort est une deuxième naissance. De même que nous n'avons pas conscience de notre première naissance, de même nous ne savons pas ce que sera cette deuxième naissance. Nous ne pouvons que nous laisser interroger par ces questions existentielles : à qui appartient ma vie ? À qui appartient ma mort ? La maîtrise sur toute notre existence est-elle un signe de plus grande humanité ou faut-il reconnaître que l'abandon entre les mains de l'Autre, Dieu, nous fait assumer notre finitude ?

La science fait à chaque instant des progrès considérables. Elle aide à mieux vivre. Elle possède aussi ses limites quand ces progrès techniques ne sont pas accompagnés d'une réflexion éthique de haute tenue. Notre société semble réticente à un développement éthique qui prenne en compte la dignité humaine comprise comme un don qui nous dépasse et non pas comme une possession qui nous enferme.

Les soins palliatifs ont apporté un confort incommensurable aux patients en fin de vie. C'est un droit de tout citoyen de bénéficier de ces soins si nécessaires à la fin de vie. Pourtant de nombreux départements ne sont pas pourvus de services des soins palliatifs. La volonté politique serait-elle en défaut ?

L'« aide active à mourir » permettrait de supprimer toute souffrance mais elle serait un saut dans le vide en franchissant l'interdit fondateur de ne pas tuer. « Tu ne tueras pas » (Ex 20,13 ; Dt 5,17). Notre confiance dans la société volerait en éclats. Nous n'aurions plus aucune assurance que personne ne décidera à notre place que notre vie ne vaut plus la peine d'être vécue. Nous savons que légiférer pour des situations limites ouvre toujours à un élargissement de la loi à d'autres situations qui mettent en danger le bien de tous et le droit à être respecté dans sa fragilité, sa finitude, ses convictions et ses croyances.

La vie est un bien si précieux que la mort vient transformer et non pas annihiler.

† Jean-Luc Bouilleret  
Archevêque de Besançon

